



COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

### ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

Réalisation d'un autotest\*\* immédiatement

Si l'autotest est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel
- Autosurveillance par deux autotests\*\* à J+2 et J+4 après le premier test  
Déclaration sur l'honneur à présenter attestant du résultat négatif du premier autotest et de l'engagement à réaliser des autotests à J+2 et J+4

Si l'un des autotests est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Les représentants légaux se voient remettre les autotests gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

### ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS COMPLÈTEMENT VACCINÉS

### ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS NON VACCINÉS OU PARTIELLEMENT VACCINÉS

**Isolement obligatoire** de 7 jours pleins à compter du dernier contact à risque avec le cas confirmé

Réalisation obligatoire d'un test le 7<sup>e</sup> jour après le dernier contact avec le cas confirmé

Si le test est négatif

**Attestation sur l'honneur à fournir par les représentants légaux**

Poursuite de l'isolement jusqu'à la production d'une attestation sur l'honneur

Si le test est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**

(appel gratuit)